

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE

Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection

(2001/C 27/02)

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Danemark

Numéro de l'aide: N 122/2000

Titre: Aide à l'agriculture biologique

Objectif: La mesure notifiée concerne une aide temporaire financée par les autorités nationales et destinée aux agriculteurs qui n'ont pas introduit de demande d'aide dans le délai prévu

Base juridique: Bekendtgørelse nr. 881 af 11. december 1998 om tilskud til økologisk jordbrugsproduktion med senere ændringer

Budget: 2 000 000 de couronnes danoises (270 000 euros)

Intensité ou montant de l'aide: Variable

Durée: Un an

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Italie (Emilie-Romagne)

Numéro de l'aide: N 171/2000

Titre: Organisations de producteurs et organisations interprofessionnelles pour les produits agroalimentaires

Objectif: Soutenir l'activité des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles dans la région

Base juridique: Legge regionale 29 febbraio 2000 n. 224/2000 «Disciplina delle organizzazioni di produttori e delle organizzazioni interprofessionali per i prodotti alimentari»

Budget: 2 milliards de liras italiennes (environ 1 million d'euros) par année

Intensité ou montant de l'aide: Variable selon la nature des mesures

Durée: Illimitée

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Italie (Val d'Aoste)

Numéro de l'aide: N 357/2000

Titre: Aides pour les contrôles relatifs aux produits à appellation d'origine protégée (AOP) et à indication géographique protégée (IGP)

Objectif: Voir titre

Base juridique: Disegno di legge regionale n. 80 «Disposizioni in materia di indicazioni geografiche protette e di denominazioni d'origine protette»

Budget:

— 10 000 000 de liras italiennes (5 164,57 euros) pour 2000

— 110 000 000 de liras italiennes (56 810,26 euros) pour 2001

— 56 800 euros à partir de 2002

Intensité ou montant de l'aide:

— 1^{re} année 100 %

— 2^e année 85 %

— 3^e année 70 %

— 4^e année 55 %

— 5^e année 40 %

— 6^e année 20 %

Durée: Six ans

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Espagne (Asturies)

Numéro de l'aide: N 399/2000

Titre: Aides en matière de défense sanitaire des végétaux

Objectif: Permettre une bonne planification, organisation, direction et exécution des campagnes de protection des végétaux. Recommander les moyens de lutte les plus adaptés pour faire face à ces organismes nuisibles ainsi que promouvoir la constitution de groupements de défense phytosanitaire et contrôler les cultures en vue d'une rapide détection des organismes nuisibles aux végétaux et limiter les zones affectées

Base juridique: Proyecto de Resolución de la Consejería de Medio Rural y Pesca, del Principado de Asturias, por la que se aprueban las normas que regirán la concesión de ayudas en materia de sanidad vegetal

Budget: 5 960 000 pesetas espagnoles (35 820 euros)

Intensité ou montant de l'aide: Jusqu'à 100 % des coûts réels supportés ou dommages subis avec un plafond maximal de 2 500 000 pesetas espagnoles (15 025,30 euros)

Durée: 2000

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Italie (Ligurie)

Numéro de l'aide: N 511/2000

Titre: Dispositions en faveur des associations d'éleveurs

Objectif: Soutenir l'activité des associations en faveur des éleveurs

Base juridique: Disegno di legge n. 12/354 «Norme in materia di associazioni di allevatori»

Budget: Indéterminé

Intensité ou montant de l'aide:

— Livres généalogiques: 100 %

— Contrôles fonctionnels: 70 %

— Assistance technique: 100 %

Durée: Illimitée

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Italie (Sardaigne)

Numéro de l'aide: N 554/2000

Titre: «Delibera» n. 28/5 du 4 juillet 2000: aide au paiement des primes d'assurance

Objectif: Encourager les agriculteurs à s'assurer contre le risque de pertes résultant de mauvaises conditions climatiques

Base juridique: Legge Regionale 11 marzo 1998, n. 8, articolo 23

Budget: 9 milliards de lires italiennes pour l'année 2000

Intensité ou montant de l'aide: 80 %

Durée: Indéterminée

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 27.12.2000

État membre: Belgique

Numéro de l'aide: N 565/2000

Titre: Rétributions et cotisations au Fonds budgétaire des matières premières

Objectif: Création de nouvelles rétributions et cotisations visant le financement des frais administratifs et de contrôle à la charge de l'État

Base juridique:

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 août 1998 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières

Koninklijk besluit tot wijziging van het koninklijk besluit van 19 augustus 1998 tot vaststelling van de retributies en bijdragen verschuldigd aan het Begrotingsfonds voor de grondstoffen

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 27.12.2000

État membre: Espagne (Madrid)

Numéro de l'aide: N 610/2000

Titre: Aides en faveur des secteurs apicole et avicole

Objectif: Réalisation de programmes sanitaires et d'amélioration génétique

Base juridique: Proyecto de Orden por la que se regulan determinadas ayudas en los sectores avícola y apícola de la agricultura y ganadería de la Comunidad de Madrid

Budget: 8 millions de pesetas espagnoles (48 080 euros)

Intensité ou montant de l'aide: Divers selon les aides

Durée: Indéterminée

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 13.12.2000

État membre: Suède

Numéro de l'aide: N 709/2000

Titre: Aide agromonétaire — Aide ayant un fait générateur au 1^{er} juillet 2000

Objectif: Compenser les pertes de revenus des producteurs dues à la réévaluation de la couronne suédoise en 2000

Base juridique: Décision ministérielle, règlement (CE) 2799/98 du Conseil et règlements (CE) n° 2808/98, n° 1577/2000 et (CE) n° 1612/2000 de la Commission

Budget:

— 2000: 24 172 400 euros

— 2001: 16 114 933 euros

— 2002: 8 057 467 euros

Concours communautaire: 50 %

Intensité ou montant de l'aide: Variable en fonction du bénéficiaire et des zones éligibles au titre de l'aide aux cultures arables

Durée: Trois tranches

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Allemagne

Numéro de l'aide: N 725/2000

Titre: Programme fédéral en faveur des exploitations agricoles touchées par la sécheresse du printemps 2000

Objectif: Aide visant à compenser les pertes de revenus subies par les agriculteurs en raison de la sécheresse au cours des mois de mai et juin 2000 dans les régions allemandes du Mecklenbourg-Poméranie-Occidentale, Brandebourg, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe

Base juridique: Aide visant à compenser les pertes de revenus subies par les agriculteurs en raison de conditions climatiques défavorables

Budget: 16 millions de marks allemands (environ 8 millions d'euros) ensemble par l'État fédéral et les *Länder* allemands

Intensité ou montant de l'aide: Bonification d'intérêt de 9 % au maximum (risque de faillite de l'exploitation) ou de 15 % (situation de détresse extraordinaire)/dans des cas exceptionnels, une subvention peut être accordée jusqu'à concurrence d'un montant total de 20 % ou 30 %

Durée: Au maximum 3 ou 5 ans

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids

Date d'adoption de la décision: 21.12.2000

État membre: Pays-Bas

Numéro de l'aide: N 726/2000

Titre: Aide en faveur des jeunes horticulteurs

Objectif: Soutien aux jeunes horticulteurs

Base juridique: Regeling structuurverbetering glastuinbouw

Budget: 15 000 000 de florins néerlandais

Intensité ou montant de l'aide: Aide supplémentaire à l'investissement de 8,75 %. L'intensité totale de l'aide aux jeunes horticulteurs ne peut donc pas dépasser les 43,74 %

Durée: 31 décembre 2000

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://europa.eu.int/comm/sg/sgb/state_aids